

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 90
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 JUILLET

QUELLE LEÇON !

Les radicaux manifestent un vif mécon-
 tentement contre la politique du Saint-Siège
 et contre son représentant diplomatique.

Les griefs sont précis autant que nom-
 breux.

« Le politicien distingué qui gouverne
 l'Église catholique » se mêle de tout main-
 tenant.

On le trouve partout.

Le rôle d'arbitre est devenu son idée
 fixe.

Léon XIII a rempli les fonctions arbi-
 trales entre l'empire allemand et l'Espagne,
 entre M. de Bismarck et le centre catholi-
 que : il aspire à devenir l'arbitre entre
 l'Angleterre et l'Irlande.

A ces griefs, nos radicaux oublient d'en
 ajouter d'autres non moins fondés : Le
 Souverain-Pontife est entré en relation avec
 le Céleste-Empire, avec le gouvernement
 impérial de Saint-Petersbourg ; pour la
 première fois, depuis plus de deux siècles,
 la cour d'Angleterre a daigné recevoir un
 ambassadeur extraordinaire du Saint-Siège.

Certes, le rôle joué par Léon XIII, de
 nature à rehausser l'autorité, l'influence de
 l'éminent représentant du catholicisme,
 peut et doit mécontenter les « sinistres
 pitres » qui prétendent, au grand désespoir
 de M. Hector Pessard, diriger la politique
 républicaine.

Ils rêvent après la déchristianisation de
 la France, commencée mais non encore
 achevée, la rupture des relations avec le
 Saint-Siège, la suppression de l'ambassade,
 la dénonciation du concordat. Plus rien de
 commun avec cette puissance morale, cette
 autorité religieuse pour laquelle ils profes-
 sent un dédain démagogique.

Et voilà qu'au milieu de leurs hallucina-
 tions de sectaires les grandes puissances,
 celles mêmes sorties du giron de l'Église,
 rendent un solennel hommage à l'autorité

morale, à la puissance religieuse du chef
 du catholicisme.

Il est vrai, que ces puissances s'inspi-
 rent des intérêts supérieurs dont elles ont
 la garde, des intérêts des nations dont elles
 dirigent avec un soin jaloux les destinées
 suprêmes, pour sacrifier à des nécessités
 sociales les considérations de secte, d'a-
 mour-propre, d'orgueil national. Quelle
 leçon humiliante pour nos tristes politi-
 ciens que ces hautes affirmations d'un pa-
 tristisme intelligent !

Nous comprenons l'irritation des « pitres
 sinistres » dont l'étroit esprit va jusqu'à ne
 pas comprendre que le représentant du
 Saint-Siège en France puisse se rendre à
 l'invitation d'un député catholique.

C'est là, en effet, leur grief capital. Les
 présidents des Chambres, les ministres,
 par leur visite au Nonce apostolique, n'ont
 fait qu'en aggraver la portée, la significa-
 tion.

Et ce ne sont plus seulement les « pitres
 sinistres » qui crient furieusement contre
 les ambitieuses visées de l'Église de Rome.
 Les anciens pontifes de l'Église gambettiste
 omissent leur voix à ce concert de récrimi-
 nations. Notez que les inventions grotes-
 ques des feuilles radicales sur les conditions
 du pacte conclu entre la droite et le gou-
 vernement, par l'intermédiaire de la poli-
 tique du Vatican, font hausser les épaules
 à M. Ranc lui-même. Il n'en écrit pas
 moins : « Mais les choses de France nous
 regardent ; que Léon XIII « prenne garde
 de se brûler les doigts en France. »

Les opportunistes sont bien bons de dai-
 gner faire la leçon au Saint-Siège !

EDMOND ROBERT.

LA FRANCE ENCASERNÉE

Les républicains, dans l'opposition, pro-
 testent bruyamment contre l'absorption
 de la Société civile par le militarisme, et dé-
 claraient que faire du pays une caserne,
 « c'est un étrange progrès de civilisation ».

La fin de l'homme, disaient-ils, « n'est
 pas de porter un képi, ni un pantalon de

de couleur spéciale ». MM. Magnin, Pelle-
 tan, Picard, Favre, Ferry, demandaient la
 suppression de l'armée permanente, et M.
 Gambetta justifiait cette suppression en di-
 sant que « l'armée est une cause de ruine
 pour les finances et les affaires de la na-
 tion ».

Ils ont cependant voté le service obliga-
 toire, et imposé au pays le régime de la ca-
 serne.

Aujourd'hui, ils votent une loi qui aura
 pour effet de rendre encore plus dures les
 charges militaires, de jeter le désarroi dans
 la Société civile, de sacrifier les intérêts les
 plus sacrés.

La loi actuelle pèse d'un poids assez lourd
 sur le pays sans qu'il soit besoin de la ren-
 dre plus dure. N'importe, ces mêmes adver-
 saires des projets militaires de l'Empire
 profitent de leur passage au pouvoir pour
 mettre la nation entière en régiments et
 pousser dans la caserne des milliers d'hom-
 mes, sans même accorder les tempérants
 nécessaires, sans comprendre que l'état mi-
 litaire est un état comme un autre, sans
 savoir qu'en faisant de l'armée une foule
 traversant périodiquement des cadres désor-
 ganisés, on n'obtiendra que le gâchis.

Nous sommes une nation plus brave que
 militaire, plus belliqueuse que disposée à
 subir le régime de la caserne. Le système
 militaire adopté en 1872, qui n'est, il faut
 bien le dire, ni dans les mœurs ni dans les
 goûts du pays, les républicains prétendent
 le rendre plus impitoyable ; ils veulent en
 faire, suivant le mot de M. Thiers, « une
 loi sans entrailles ».

« Une société où tout le monde serait soldat
 serait une société barbare », s'écriait le grand
 homme d'État.

Et M^r Dupanloup disait en 1872 :

Pour faire l'armée, il ne faut pas défaire la
 France ; il faut prendre garde de toucher impru-
 dement à l'intelligence et à l'âme de la France.

Les malheurs du temps, la politique moderne,
 le progrès, la Révolution veulent donc que la na-
 tion française tout entière se charge du joug pe-
 sant du service militaire aussi dur, vu sa durée et
 les pénibles corvées et les mille exigences du ser-
 vice, que tous les servages que le paganisme et la
 barbarie léguaient jadis à nos pères. Mais, au mo-

ment de faire une loi dans ce sens, on adopte l'ar-
 ticle 23, on hésite de peur de tuer la France en
 tuant son industrie, son agriculture, son com-
 merce, ses finances, ses lettres, ses arts.

Maintenant, on n'hésite pas ; on se pré-
 pare hardiment à « tuer la France ».

Qu'est-ce que la patrie, en effet ? C'est le
 sol que nous foulons. C'est aussi le produit
 de l'épargne et du travail ; c'est la somme
 des connaissances morales et intellectuelles
 conquises par un peuple.

Enlever tous les bras à la production
 pour les employer à la défense, porter at-
 teinte au capital intellectuel du pays, c'est
 un crime de lèse-patrie.

Et on veut défaire la France pour faire
 quoi ? Tout le monde soldat, et pas un bon
 soldat.

Le Sénat jugera, nous l'espérons, que
 mieux vaut avoir moins de soldats et un
 peu plus de ces régiments solides d'autre-
 fois ; et il ne laissera pas le gouvernement
 tuer la France et tuer l'armée.

EDMOND BÉRAUD.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le conseil des ministres a définitivement
 arrêté les lignes générales du projet de bud-
 get rectificatif pour l'exercice 1888.

Ce projet sera déposé demain mardi sur le
 bureau de la Chambre.

Le général Ferron a soumis un décret por-
 tant retrait du projet de loi qui avait pour
 but d'autoriser le ministre de la guerre à
 assimiler à la deuxième portion du contin-
 gent les jeunes gens de la classe de 1886
 dispensés en vertu de l'article 47 de la loi
 du 27 juillet 1872. Le ministre de la guerre
 estime d'ailleurs qu'il lui est possible d'effec-
 tuer cette assimilation par voie de simple
 décret.

Autre décret sur la barbe ; c'est à mourir
 de rire. M. Boulanger voulait la barbe obli-
 gatoire, M. Ferron la veut facultative, et le
 Président de la République signe tout ce
 qu'on veut !

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN !

PAR JACQUES BRET

Dix minutes s'écoulèrent. André arrivait à la
 montée pierreuse où il avait été attaqué, lorsqu'il
 entendit derrière lui un galop de cheval. Il se
 retourna et resta à la fois étonné et attendri par le
 singulier équipage qui arrivait à lui.

C'était Pacarius, monté sur un cheval noir,
 superbe de feu et de formes, qu'il maîtrisait avec
 un mors grossier. L'animal était frémissant ; c'était
 sans doute la première fois qu'il obéissait à une
 volonté humaine. En guise de selle, on lui avait
 jeté sur le dos une peau de mouton serrée par
 une sangle, et deux étriers, attachés à une corde,
 pendaient le long de ses flancs. Sa queue balayait
 le sol et sa crinière retombait en désordre.

Cheval et cavalier, arrivés comme une trombe,
 s'arrêtèrent non sans peine auprès d'André. Le
 cheval n'était pas facile à maîtriser, la contrainte
 d'un joug le mettait hors de lui. Mais le tzigane,
 qui venait de sauter à terre, se suspendit à la
 bride.

— Montez, monsieur le baron.

Et, comme une excuse :

— Vous verrez que c'est une vaillante bête.

D'un bond, André fut en selle. Il n'était pas
 homme à s'effrayer d'un cheval sauvage. Au
 contraire, pareille ardeur était bien ce qu'il lui
 fallait en ce moment pour essayer d'arriver au but.

Il jeta sur le tzigane un regard ému :

— Merci, Pacarius, merci encore une fois !

Nous nous reverrons, s'il plaît à Dieu !

Il s'efforça sur ses étriers, se redressa et main-
 tint encore son cheval. Il mordait sa moustache,
 dans un court moment d'hésitation. Puis, comme
 un homme qui prend sa résolution en dépit des
 conséquences, il se retourna légèrement vers le
 tzigane.

— Pacarius, dit-il, prévient ceux que j'aime !

A peine eut-il prononcé ces mots, qu'il craignit
 sans doute d'avoir laissé trop deviner sa pensée,
 car il enleva son cheval et partit à fond de train.

Le tzigane eut un sourire. Il comprit tout ce
 qu'André avait voulu dire et pourquoi il n'avait
 nommé personne.

— C'est bien, se dit-il en lui-même, j'ai lui
 porter l'heureuse nouvelle. Elle ne sera point
 oubliée.

Quand il releva la tête, la route s'était déjà
 refermée sur le jeune officier, et c'est à peine si
 l'on entendait, dans le lointain, résonner les bonds
 du cheval.

Pacarius réfléchit alors sur ce qu'il devait faire
 et pensa, avant toute chose, à questionner Bemmo.

Il revint sur ses pas jusqu'à la petite maison,
 et trouva l'aubergiste assis devant une table, en
 face d'une bouteille de vin.

— Qu'as-tu fait ? s'écria Bemmo. Je l'ai en-
 tendu partir.

— Sans doute... et c'est ce qui pouvait arriver
 de plus heureux.

La conversation s'engagea d'elle-même sur le
 terrain que désirait Pacarius. Il se mit près de
 Bemmo, bien décidé à ne pas quitter l'auberge
 avant de l'avoir interrogé à fond. Bemmo ne fit
 point résistance. Il raconta qu'un domestique,
 nommé Prill, était venu de la part de son maître,
 un grand seigneur, le charger de retenir le baron
 de Dieny pendant quinze jours. Pour prendre
 André, on avait dû tuer le cheval, et le jeune
 homme était tombé si malheureusement sur la
 tête qu'on avait craint un moment d'avoir outre-
 passé les ordres.

Le nom de Prill éveilla un souvenir dans l'oreille
 du tzigane. Il était sûr de l'avoir entendu. Il ne
 put se rappeler en quel endroit. Mais il logea ce
 nom dans sa mémoire.

Il vit d'ailleurs que Bemmo n'en savait pas
 davantage, qu'il perdrait son temps en persistant
 à l'interroger, et, quittant l'auberge, il prit le
 chemin de Zircz où l'attendait sa bande.

La forêt était silencieuse, couverte d'ombres.
 Les arbres, mal éclairés par le crépuscule, avaient
 des aspects grimaçants, d'étranges raccourcis.
 Les oiseaux de nuit commençaient à voler lourde-
 ment. Les rochers nus luisaient. Les troncs blancs
 des bouleaux s'élevaient comme des fantômes et
 les branches s'entre-choquaient dans leurs balan-
 cement avec un bruit sec qu'on eût dit produit
 par la main cachée d'un homme.

Pacarius, seul sur la route, semblait marcher
 sous la protection des génies de la forêt, comme
 ces enfants que les païens emportent dans leurs
 solitudes. Car cette grande nature diminue notre
 corps qui ne peut la suivre dans ses immensités.
 Mais aucune frayeur ne se glissait en son âme. Il
 comprenait ces voix du soir, il les laissait passer en
 lui. Ce que lui chantaient ces feuillages, ce que
 lui murmuraient ces voix et ces plaintes, ce que
 lui révélait cette longue suite de mystères, c'était
 une poésie dont il se pénétrait, et qu'il traduirait
 plus tard en notes et en accords.

En passant par nos âmes, comme en autant de
 creusets, l'œuvre de Dieu prend différentes
 formes ; elle s'y agit et s'y fixe selon
 nos aptitudes ; les uns y trouvent des chants,
 d'autres des couleurs, d'autres des élans indéfini-
 nissables, mais toujours frappés au cachet de notre
 personnalité.

.... En sens inverse, André traversait aussi la

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

Le conseil général de la Seine a inauguré sa session extraordinaire. Autonomistes et socialistes ont transporté leurs petites querelles sur ce nouveau théâtre. Il y a donc eu, à propos de la nomination du bureau, un échange de propos aigres-doux. Le président a dû remettre à un autre jour l'allocation d'usage, n'ayant pas eu le temps de l'improviser. Le conseil a adopté d'urgence un vœu tendant à la démolition de l'enceinte de Paris, sous prétexte « de donner du travail aux ouvriers ». Autant vaudrait ouvrir un chantier de Pénélope; car l'enceinte peut être déplacée, mais non pas supprimée. Après l'avoir démolie, il faudra donc la reconstruire, non seulement pour donner du travail aux ouvriers, mais pour mettre la ville à l'abri d'une surprise. Il est incontestable que l'enceinte doit être en partie modifiée; mais jamais ce projet n'aboutira tant que le conseil général et le conseil municipal de Paris argumenteront sur ce sujet d'une façon aussi piteuse.

LA QUESTION DE L'ALCOOL

Les directeurs des ministères des finances, des affaires étrangères, de l'agriculture et du commerce se sont déjà réunis pour aviser au moyen de remédier au préjudice qui va être causé à la distillerie française par les derniers votes du Reichstag allemand.

On sait qu'en vertu de cette loi, les exportateurs allemands touchent une prime très forte. Il devient donc urgent d'aviser rapidement dans l'intérêt de l'industrie nationale.

INCIDENT A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Samedi, vers quatre heures, pendant la séance de la Chambre, un individu qui se trouvait dans une des tribunes publiques a jeté dans la salle une lettre à l'adresse des députés en criant: « Justice! Justice! »

Un tohu-bohu s'est produit. L'individu a été appréhendé par les huissiers, qui l'ont fait sortir malgré ses protestations.

Conduit devant le commissaire, il a déclaré se nommer Louis B..., représentant de commerce, demeurant rue Charlot. Sa lettre était une plainte contre le procureur de la République, qui, à son dire, aurait refusé de poursuivre un huissier dont il avait à se plaindre.

Il a été laissé en liberté.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE CONCOURS MUSICAL DE SAUMUR

La retraite aux flambeaux

Samedi soir, notre population s'est endormie au bruit des premiers accords des fanfares, des détonations d'artifice et des cla-

forêt. Dans sa hâte il brûlait le terrain pour se rendre à Raab. Sans cesse il excitait son cheval qui courait cependant à toute vitesse. L'animal était couvert d'écume et respirait bruyamment. Le jeune homme voyait avec inquiétude l'ombre se faire sous les arbres; il était pris d'une sorte de frénésie qu'il ne pouvait maîtriser.

Après une demi-heure de cette course folle, il arriva à la lisière de la forêt. Tout à coup les feuillages cessèrent. Une route abrupte se dressa, conduisant à une abbaye, et André, sorti des bois, se trouva subitement baigné d'une lumière qui jeta dans son âme tous les prismes de l'espérance. Le soleil, dont les grands arbres interceptaient les rayons déjà presque horizontaux, longtemps avant qu'il ne fût réellement disparu, brillait encore dans la plaine. André eut un éblouissement. Il jeta les yeux autour de lui comme celui qui sort du sommeil.

De la hauteur où il était, le regard embrassait un horizon magnifique. Des collines successives descendaient devant lui avec des courbes souples et gradées, caressées de lumière. Elles couraient jusqu'au Danube, dont la ligne bleue brillait au loin. Derrière le fleuve, à perte de vue, les sommets des Karpathes se découpaient sur le ciel. A droite, la vieille forteresse de Komorn se dressait. A gauche, c'était Raab et ses bastions, Raab, aux murailles brunes, qu'André dévorait

meurs enthousiastes de la foule. C'était le prélude des fêtes, et, par la retraite aux flambeaux, l'appel des musiciens de Saumur à leurs collègues du dehors.

Dès huit heures, les diverses musiques se rendaient au point de départ, route de Rouen, et prenaient le rang qui leur était assigné.

En nombre et en éclat, la retraite a dépassé tout ce qui s'était vu jusqu'ici en ce genre dans notre cité.

L'École de cavalerie avait fourni, comme renfort à la compagnie de pompiers, un détachement de cinquante hommes pour porter les torches, les falots, les lanternes et les engins pyrotechniques. Entre cette double haie, abondamment pourvue de feux multicolores, avaient pris rang tous les musiciens de Saumur.

D'abord, la fanfare, les tambours de la compagnie de pompiers, les musiques des écoles mutuelles de la ville, l'Harmonie Saumuroise, la fanfare de l'École de cavalerie, puis la Musique municipale.

Le cortège a parcouru la grande percée de Saumur, de la route de Rouen à la rue de Bordenaux, est revenu par les rues Bodin, du Portail-Louis, Saint-Jean et rue de l'Hôtel-de-Ville à la Mairie, où les premiers rafraîchissements ont été servis. Dans le trajet, les détonations des fusées, marrons, etc., se mêlaient aux cris de la foule dont la gaieté était surexcitée encore par les feux de Bengèle qui rendaient blêmes ou éramoisés les choses et les gens.

Plus de cent exécutants étaient munis du chapeau lumineux qui formait la coiffure de chacun, d'un aspect assez original.

Les étrangers invités à notre concours, les membres des divers jurys déjà arrivés parmi nous, avaient pris place au foyer du Théâtre pour assister à ce défilé.

Il était minuit: les groupes joyeux parcouraient encore les rues. Il est vrai que la température engageait à circuler à pareille heure. Il n'est pas donné souvent d'avoir une soirée aussi favorable pour des promenades tardives.

La journée de dimanche

Hier matin, dès l'aube, nos rues ont déjà un aspect inaccoutumé, la circulation est de plus en plus animée, partout un air de fête et de joie. Le soleil brille, et promet une belle journée, mais trop brûlante.

Vers onze heures, on entend déjà dans le lointain des fanfares qui retentissent. Ce sont les premières musiques qui se dirigent vers la gare d'Orléans, point de concentra-

tion. Là, les délégués sont à leur poste, les commissaires les assistent, l'entrain règne partout.

Les étrangers, depuis le matin, affluent de toutes parts. Une longue trainée de poussière indique de loin que les grandes routes sont sillonnées d'attelages qui se dirigent vers nous. Les chemins de fer versent à chaque instant des flots de population des localités plus éloignées.

La circulation est devenue sinon impossible, du moins difficile. Les voitures qui se risquent vers la gare ne peuvent aller qu'au pas, et parfois les cris de l'automédon et le claquement de son fouet sont impuissants à faire avancer bucéphale dans cette masse compacte qui ne peut se déplacer.

Le défilé

Il est deux heures; toutes les musiques sont réunies route de Rouen, et occupent leur rang. Un détachement de cavalerie est également à son poste.

Le zèle et infatigable organisateur du concours, M. Liénard, président, se tient dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, reçoit les autorités, les membres du jury. Ses lieutenants, aussi dévoués qu'aimables, le secondent dans ses fonctions.

A deux heures, le cortège officiel se rend à l'estrade élevée devant le théâtre, place de la Bilange, pour assister au défilé.

Bientôt, en effet, la colonne est en mouvement; on entend au loin les marches et pas redoublés qui se mêlent dans une heureuse confusion, et les bannières apparaissent à l'extrémité du pont Cessart, au sortir de la rue Nationale. Le piquet qui les précède passe sous l'arc de triomphe et on ne voit pas encore la dernière bannière. Le défilé a duré près d'une heure et s'est fait dans l'ordre que nous avons donné samedi.

Concours d'exécution

A 3 heures 1/2, chaque société était conduite par son délégué au lieu du concours qui lui était assigné, où se réunissaient également les membres du jury.

Nous espérons prochainement être en mesure de donner les résultats officiels de ces joutes pacifiques. Nous pouvons dire dès aujourd'hui que les jurys ont trouvé des éléments de succès et des artistes qui les ont étonnés.

Le Festival

Le soir, à 9 heures, le pourtour de la carrière du Carrousel était envahi comme pour nos exercices équestres; les tribunes étaient partout occupées, et sur bien des

points la foule était compacte et d'autant plus bruyante qu'il faisait nuit.

La tribune d'honneur était occupée par les membres du Jury, M. le général Daouloux, M. le Sous-Préfet, M. le Maire, M. le Président du tribunal civil et les conseillers municipaux.

Si les oreilles ont été agréablement captivées par l'exécution des divers morceaux d'harmonie et les chœurs de la Chorale du Mans et de la Sainte-Cécile d'Angers, les Jurés n'ont pas moins été séduits par la splendide décoration de la carrière. Honneur à M. Courant qui a eu tirer un si brillant parti de cette vaste surface, et mettre promeneurs et exécutants sous une voûte lumineuse du meilleur effet.

Lundi 4 juillet.

Ce matin, dès les premiers rayons du soleil, les infatigables musiciens circulaient par groupes nombreux dans nos rues et recherchaient les quartiers et les sites les plus beaux.

A 8 heures, chacun se rangeait autour de sa bannière pour aller prendre part aux concours de lecture à vue qui s'ouvrent pour les diverses sections.

A 10 heures a eu lieu le concours de soli.

Nouvelle réunion à 4 heures au théâtre pour le concours d'honneur.

A 4 heures, distribution des récompenses dans la carrière du Carrousel. Les musiques qui auront obtenu le premier prix, répéteront les morceaux qui auront été couronnés.

Le 435° de ligne est arrivé ce matin, retour du Ruchard. Ce soir, à 5 heures, la musique du régiment terminera la fête par l'exécution du programme que nous publions.

Nous aurons la bonne fortune d'entendre un morceau composé par un de nos compatriotes, M. E. Baumann, artiste de talent qui jouit à Paris, comme professeur de voix, d'une réputation justement méritée. La Marche de l'Armée de la Loire, tel est le titre de cette composition, sera exécutée par la musique du 435° de ligne.

C'est toujours une bonne fortune d'applaudir de belle musique, surtout lorsqu'elle est d'un enfant du pays. M. Baumann a été appelé à faire partie du Jury.

On nous annonce que la Société chorale du Mans sera sollicitée pour chanter ce soir dans le Square.

La Sainte-Cécile d'Angers ne voudra pas rester en retard, et, espérons-le, nous aurons le plaisir de l'applaudir de nouveau.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE DU 135° RÉG. D'INFANTERIE

Concert du Lundi 4 juillet 1887, à 5 heures du soir

Programme.

1. Marche de l'Armée de la Loire..... BAUMANN
2. Polonaise de concert..... VIDAL
3. L'Enfant de troupe, fantaisie..... HÉRARD
4. Il est minuit, sérénade pour pistons LABIT
5. Champagne, polka chantée..... TOURNEUR

Le Chef de musique, A. ELRIQUE.

Hippodrome de Varrains-Chacé

COURSES DE SAUMUR

7 et 9 août 1887

Dimanche 7 août, premier jour de courses

1° PRIX DU GOUVERNEMENT

1,000 fr., donnés par le Gouvernement, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. —

Entrée: 50 fr., moitié des entrées au second. — Poids: 3 ans, 55 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2. —

Les chevaux ayant gagné un prix de 2,000 francs porteront 4 kil. de surcharge; un prix de 3,000 fr., 6 kil. — Distance: 2,400 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet, avant midi.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Haux-Forces, Gravures en Couleur, etc. AU MÊME PRIX QU'À CHEZ L'ÉDITEUR Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE TRIMESTRE D'ACQUITTATION. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

2^e PRIX DU CHEMIN DE FER (COURSE DE HAIES HANDICAP)

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. — Poids minimum: 60 kil. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet. — Publication des poids le jeudi 28 juillet.

3^e STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. — Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 10 obstacles environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 2 août.

4^e POULE DE HACKS — COURSE DE HAIES (GENTLEMEN)

500 fr., ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bonâ fide depuis le 1^{er} janvier 1887 de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: demi-sang, 68 kil.; pur sang, 75 kil. — Les chevaux ayant gagné en 1886 une poule de hacks prendront 3 kil.; plusieurs, 5 kil. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 26 juillet.

5^e STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août.

6^e PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (STEEPLE-CHASE 4^e SÉRIE)

2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 45,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 69 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. 1/2. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet avant midi.

Lundi 8 août

GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie

Mardi 9 août, deuxième jour de Courses

1^{er} PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e SÉRIE)

3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 40,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ni à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ.

Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.;

5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet, avant midi.

2^e PRIX DE SAUMUR (HANDICAP)

3,000 fr. dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 26 juillet, avant midi. — Publication des poids le jeudi 28 juillet. Déclaration de forfait le mardi 2 août, avant midi.

3^e STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1^{re} SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 2 août, avant midi.

4^e STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2^e SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août, avant midi.

5^e STEEPLE-CHASE MILITAIRE (3^e SÉRIE)

Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 3^e série portera 3 kil. de surcharge. Le gagnant de deux steeples portera 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août.

6^e PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (STEEPLE-CHASE HANDICAP)

2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 26 juillet. — Publication des poids le jeudi 28 juillet, à midi.

7^e PRIX DE CONSOLATION (STEEPLE-CHASE)

1,000 fr. pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée: 50 fr. au second. — Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements jusqu'au moment de la course à M. le commissaire chargé du pesage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les courses de Saumur sont régies par les règlements des Sociétés d'encouragement et des Steeple-Chases de France.

Les engagements sont reçus:

1^o Pour les Courses plates, rue Scribe, 4 bis, à Paris;

2^o Pour les Courses d'obstacles, 1, rue Costiglionne, à Paris;

3^o Pour les Courses militaires, chez M. PROUST, rue de Bordeaux, à Saumur.

Les commissaires:

G. LE BRECO, Commandant V^o DE PIOLANT, V^o A. DE CANISY.

Mercredi 10 août, TIR AUX PIGEONS.

On se prépare à célébrer à Paris le 401^e anniversaire de l'illustre savant, M. Chevreul; mais ce qui effraye ce vaillant vieillard aujourd'hui, ce sont les banquets et les discours. On n'est pas toujours jeune!

DOLEANCES D'UN PLOUFIQUO

X..., 23 juin 1887.

Monsieur le directeur,

J'ignore ce que gagnera l'armée à la nouvelle loi militaire qui s'élabore en ce moment devant le Parlement, cela dépasse ma jurerie. Ce que je sais bien, par exemple, c'est que nous perdons chaque jour, nous autres pauvres pious-pious aux modifications que tout changement ministériel apporte à notre condition matérielle.

En voici un exemple que je vous signale et qui mérite d'être connu:

Vous savez qu'autrefois, et jusque dans ces derniers temps, chaque soldat avait sa gamelle: je ne puis vous dire à quel gouvernement paternel remonte cette utile institution qui assurait en même temps que la propreté, la nourriture du soldat; mais chacun en était satisfait.

Aujourd'hui la gamelle individuelle est supprimée en temps de paix. On y a substitué deux plats en fer blanc pour toute une escouade, et malheur à qui ne sait pas se faire sa part, malheur surtout à qui arrive trop tard à la soupe, il n'a que le reste des camarades, c'est-à-dire les os, le plus souvent le vide.

Le plus beau de l'affaire, c'est le brancard qui voiture notre pitance.

Il est d'un mètre de long, le fond est en fil de fer, à deux compartiments contenant les deux plats réglementaires, outre la petite séparation intermédiaire réservée aux boîtes à épices.

Pour descendre le brancard à la cuisine, il faut deux hommes par section, qui le rapportent dans les cours ou dans les chambres; on les prendrait pour des infirmiers, c'est peu glorieux.

Quand vous êtes présent, vous pouvez tirer votre épingle du jeu avec un peu d'adresse, sinon, non, sans compter les autres inconvénients de la chose.

Nous ne faisons qu'un vœu du fond de notre estomac, c'est qu'on revienne à la gamelle.

C'est un cri général dans la caserne. Puisse-t-il être entendu!

X...

La lettre palpitante de ce jeune fantassin exprime un vœu bien modeste, il ne demande ni ruban, ni croix, ni panache, il ne veut que sa gamelle. Qu'on la lui rende.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA CHALEUR

Le meilleur moyen de ne pas souffrir de la chaleur est de manger avec modération, d'éviter une nourriture substantielle et de choisir de préférence les légumes et les fruits.

Pendant les chaleurs excessives comme celles que nous traversons, l'hygiène commande de ne manger que la moitié de la nourriture que l'on a l'habitude de prendre en temps ordinaire. Du reste, à ce point de vue, la nature est d'accord avec l'hygiène. Il est rare, quand il fait très chaud, que l'on ait grand-faim.

On sait que notre estomac remplit les fonctions d'une véritable poêle; les aliments qui s'y réunissent sont des combustibles. Ils s'y brûlent pour servir à l'entretien de notre vie. Or, autant l'hiver il est nécessaire de bien manger pour suffire à la combustion qui se fait dans notre organisme, autant, l'été, les aliments doivent être restreints, parce que cette combustion étant moins vive, il y a excès de combustible dans notre corps.

Si on mangeait beaucoup lorsqu'il fait chaud, le trop-plein qui ne brûlerait pas à notre profit s'accumulerait dans le sang, y produirait une désorganisation et provoquerait des maladies.

Les précautions hygiéniques à prendre en cette saison sont des plus simples.

Pour éviter les maux de tête, les transports au cerveau, les insolation, il est prudent de se soustraire à l'ardeur du soleil en portant de larges chapeaux de paille et des ombrelles. Pour ne pas

exciter la transpiration, on doit également éviter les exercices prolongés et les marches en plein soleil.

On a généralement tort de ne pas se garantir les yeux au moyen de lunettes ou de lorgnons garnis de verres bleus ou noirs. Rien n'altère la vue, non-seulement comme l'action directe du soleil, mais aussi comme le reflet du soleil, sur le sol, sur les murailles, les cailloux, etc.

Le meilleur moyen de ne pas avoir soif, c'est de ne jamais se désaltérer entre les repas. Plus on boit, plus on a soif et chaud.

Quoi qu'il en soit, il est prudent, pour éviter la dysenterie et autres affections analogues, de boire sobrement, de ne manger que des fruits mûrs et de ne jamais boire d'eau trop fraîche.

De tous les coins!

Vieure (Allier), le 28 février 1887. Je veux m'associer aux témoignages de reconnaissance que l'on vous envoie de tous les coins de la France au sujet de vos excellentes Pilules Suisses. Car moi aussi je viens d'être guéri presque miraculeusement d'une maladie d'estomac dont je souffrais depuis 15 ans, et que tous les remèdes imaginables n'avaient pu soulager. Veuillez m'en envoyer encore 3 boîtes à 1 fr. 50, car je tiens à avoir toujours sous la main un remède aussi précieux. Je vous autorise à donner à ma lettre toute la publicité que vous voudrez. Jouin Pierre. Signature légalisée. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

QUAI DE LIMOGES

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

Visible pour les adultes

350 SUJETS CÉROPLASTIQUES

Chefs-d'œuvre représentant les différents états de la créature humaine depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Prix d'entrée: 50 centimes; les militaires paient demi-place.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 juin:

TEXTE. — Principes d'ornement, par M. E. Froment. — Cachet à devises, par M. Ed. Garnier. — Etudes militaires: les Fortifications (suite), par M. le colonel Hennebert. — Persistance d'usages singuliers, par M. A. B. Riraod.

GRAVURES. — Liotard, d'après son portrait peint par lui-même. — Principes d'ornement (15 fig.). — Cachet en argent à devises. — Vestibule nouveau à la Bibliothèque nationale, à Paris. — La Rue Pirouette, à Paris, dessin de Grand sire. — Exemple de camp retranché moderne: Strasbourg. — Plan d'ensemble d'un des forts de Gosport (Portsmouth). — Carreaux émaillés (2 grav.). — Croquis par Topffer.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66. Informé sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggraverez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves: A. Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiriet, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thiry Désiré, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans; Eslem, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO, D^r de l'Institut humanitaire des sourds, à Marseille.

INJECTION BROU

TRAITEMENT DES MALADIES DES YEUX EN UN SEUL JOUR. Les gouttes, les onguents, sans lui rien valent, plus sûrement anciens ou récents. Répétition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. la flacon. J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PAUL PROUX, commis-saire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Après décès.

Le MERCREDI 6 JUILLET 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, place du Roi-René, n° 1, dans une maison où est décédée M^{me} veuve MAULION, propriétaire.

Il sera vendu :

Armoire, bois de lits, buffets, tables, fauteuils, chaises, pendules, glaces, matelas, couvertes, traversins, oreillers, édredons, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, chemises, vêtements, montres en or, couverts en ruolz, fourneau en fonte, vins en bouteilles, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chabse.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

MAISON

Située place du Roi-René, occupée par le sieur Martin, charron-forgeron,

Grand atelier, Cour, etc.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER
Beaux Appartements

Chambres et Salons.

A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

CAVE A LOUER.

Petite chambre garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

A partir du mois de Juillet, l'étude de M^e BEAUREPAIRE sera transférée du n° 12 au n° 10, rue Cendrière.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS — RUE BAUDRIÈRE — ANGERS

Grands Docks d'Ameublements pour l'Ouest

Grande Fabrique de Meubles en tous genres et en tous styles.



NOTA : Le Palais des Marchands se charge de la réparation des Meubles, Sièges et Tentures, à des prix très réduits.

Chambre à coucher noyer ou acajou, comp.: 1 lit dossier ceinturé, 1 armoire à glace, 1 table de nuit..... 190

Chambre à coucher thuya et palissandre, complet : 1 lit dossier à chapeau, 1 armoire à glace, 1 table de nuit..... 310

Chambre à coucher vieux bois Louis XIII ou Henri II, 1 lit dossiers inégaux, 1 armoire à glace, 1 table de nuit..... 450

Salle à manger moderne, complet : 1 buffet étagères, 1 table à sal., 6 chaises..... 130

Salle à manger vieux bois Louis XIII ou Henri II, complet : 1 buffet à crédence, 1 table à sal., 6 chaises..... 360

Salon recouv. en tissu brocart double face, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises..... 225

Salon recouvert en velours frappé, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises..... 345

Cabinet de travail en vieux bois ou bois noir, complet : 1 bibliothèque à colonnes, 1 bureau à caisse, 4 chaises..... 255

NOTA. — Le prix de nos Chambres à coucher sont toujours avec Lit à deux personnes et nos Armoires grand modèle.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

9, Rue de la Paix, PARIS

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin 29, rue d'Orléans

AUX ÉLÉGANTS
CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

PLUS DE FEU! 60 ans de Succès!



UNIMENT BOYER-MICHEL

J. BOYER-MICHEL, à Saumur, a obtenu le 1^{er} Grand Prix de Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Ecchymoses, Hémorrhoides, Verrues, Angines, etc. — 5 fr. en détail.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : 6 fr. Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Saumur, Imp. P. GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	8 31	»	1 39	4 16
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13
Nantilly-halle	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26
Varr.-Chacé	»	7 09	8 43	10 52	»	4 32
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 39
Montreuil (a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (départ.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23
Loudun	»	8 10	»	»	3 16	5 53
Poitiers	»	16 33	»	10 40	»	12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	8 34
Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	8 30
Nantilly	7 03	8 3	4 20	8 43
Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52	9 08
— (départ.)	7 34	9 29	5 »	9 10
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	9 17
Baugé	7 56	9 50	5 20	9 22
Doué	8 05	9 57	5 27	9 30

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42
Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38
Chât.-d.-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45

ANGERS — SAUMUR — TOURS						
STATIONS	Dir. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 29
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 59
Varennes	»	8 05	9 48	1 04	4 45	7 06
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42

SAUMUR — BOURGUEILL						
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueill	8 20	13 18
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	13 30
Bourgueill	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43
Port-Boulet	8 40	12 20	6 »	Port-Boulet	8 10
Chinon	9 04	12 50	7 24	Saumur	9 04

TOURS — SAUMUR — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Dir. mixte soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 05	5 25
Langeais	2 09	5 45	8 »	12 19	2 49	6 08
Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43
Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54
Saumur (a)	2 56	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06
— (départ.)	3 03	6 55	9 12	1 13	3 29	7 13
St-Martin	»	7 09	9 26	1 25	»	7 25
St-Clément	»	7 16	9 33	1 31	»	7 32
Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 38	3 45	7 39
La Ménitré	3 28	7 35	9 52	1 48	3 59	7 48
Angers	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 32

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur roussigne.